

Notre Règlement intérieur

Règlement Intérieur adopté par le Bureau national le 07.04.2021

(ci-après, « le Règlement Intérieur Provisoire »)

« *POUR UNE RENAISSANCE EUROPEENE* »

Association loi de 1901

(ci-après, « l'Association »)

RÈGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Pour adapter le cadre juridique de l'Association à l'augmentation du nombre d'adhérents et aux pratiques de l'association, le bureau national de l'association, « Pour une Renaissance européenne » a établi le présent Règlement Intérieur, conformément à l'article 17 des Statuts tels qu'adoptés le 12 mars 2021. Le Règlement Intérieur précise les conditions d'application de certains articles des Statuts.

I. Dispositions générales

Article premier – Constitution et Dénomination

Pas de disposition.

Article 2 – Siège social

Pas de disposition.

Article 3 – Durée

Pas de disposition.

Article 4 – Objet

Pas de disposition.

Article 5 – Membres

Toute personne physique de plus de 16 ans peut adhérer à l'association.

Article 6 – Acquisition de la qualité de membre adhérent

Pas de disposition.

Article 7 – Perte de la qualité de membre

Pas de disposition.

II. Administration

Article 8 – Conseil

Pas de disposition.

Article 9 – Bureau

Pas de disposition.

Article 10 – Assemblée générale

Seuls les adhérents à *l'association Pour une Renaissance européenne*, à la date de l'envoi de la convocation à l'assemblée générale peuvent participer aux assemblées générales nationales mais aussi départementales.

Article 11 – Coordinateurs régionaux

Pas de disposition.

Article 12 – Affiliation des associations

Chaque association de plus de 30 adhérents dans un département peut prétendre à l'organisation d'une assemblée générale constitutive et demander par la suite une affiliation à l'association nationale. L'assemblée constitutive pourra se tenir dans les 3 jours après la convocation émise par l'association nationale.

III. Finances

Article 13 – Ressources

Pas de disposition.

Article 14 – Établissement des comptes annuels

Pas de disposition.

IV. Modifications statutaires et dissolution

Article 15 – Modifications statutaires

Pas de disposition.

Article 16 – Dissolution

Pas de disposition.

Article 17 – Règlement intérieur

Pas de disposition.